

S001

Collection Stewart d'histoire canadienne et atlantique
Stewart Collection of Canadian and Atlantic History



Pièce/Item : S001/A2.1,1.1

CONDITIONS D'UTILISATION DES IMAGES TÉLÉCHARGÉES

- L'utilisation de ce PDF est permise à des fins non commerciales exclusivement;
- Les images peuvent être reproduites, distribuées et communiquées au public à des fins de recherche exclusivement;
- L'utilisation à des fins commerciales est interdite sans l'autorisation préalable du Musée McCord Stewart;
- Toute référence à un document ou reproduction d'un document issu des collections du Musée et utilisée dans le cadre d'un projet de recherche doit être citée correctement en incluant les informations suivantes :
[Auteur, titre du document ou nom d'objet, date, nom du fonds ou de la collection \(s'il y a lieu\), numéro d'accession ou cote, Musée McCord Stewart.](#)

Pour en savoir plus sur l'utilisation **commerciale** ou sur la façon d'obtenir les images haute résolution de ce PDF, lisez notre page [Services photographiques et droits d'auteur](#).

Dans le cadre de sa mission de conservation et de diffusion, le Musée procède à la numérisation de documents d'archives de sa collection en vue de les rendre accessibles sur ses [Collections en ligne](#). Ces images ont été mises en ligne dans le respect de la législation liée aux domaines du livre et des archives (*Loi sur le droit d'auteur, Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé et Loi sur les archives*). Malgré des recherches exhaustives pour retrouver les titulaires de droits afin d'obtenir leur autorisation préalable, certains d'entre eux demeurent introuvables. Si vous constatez que la diffusion d'un document porte atteinte à vos droits, écrivez-nous à reference@mccord-stewart.ca.

CONDITIONS FOR USING AND DOWNLOADING IMAGES

- This PDF can be used for non-commercial purposes only.
- The images may be reproduced, distributed and transmitted to the public for research purposes only.
- Images may not be used for commercial purposes without the prior permission of the McCord Stewart Museum.
- References to documents in the Museum's collections or reproductions of such documents used as part of a research project must be properly cited and include the following information:
[Author, title of document or name of object, date, name of the fonds or collection \(if applicable\), object number or archival reference code, McCord Stewart Museum.](#)

Need more information on the conditions governing the **commercial use** of digital images or how to obtain high resolution images of this PDF? Read our [Photographic Services and Copyright page](#).

As part of its mission to preserve and disseminate, the Museum digitizes archival documents from its collection to make them available on its [Online Collections](#) website. These images are uploaded in accordance with the laws governing books and archives (Copyright Act, Act Respecting the Protection of Personal Information in the Private Sector and Archives Act). Although we have conducted extensive research to discover the rights holders to obtain their prior permission, some could not be located. If you discover that the dissemination of a given record violates your copyrights, please contact us at reference@mccord-stewart.ca.

Permission au Sr. Robeton
Ministre de Justice du Royaume

Aujourd'hui 12^e jour d'octobre 1684 Le Roy estant a Fontainebleau, ayant esgard
a la tres humble Supplication que luy a fait faire le Sr. Robeton Ministre a Pluimotte de luy
prierative de se retirer en Allemagne & de faire transporter ses livres, Sa Majeste luy a
accorde la permission qui luy est necessaire a cet effect, & y jouissant tousjours par le Sr. Robeton
a l'entendant de la province que ses livres quil dira au port luy appartenant en propre
a non au Conditiove, aumoyn de quoy Sa Majeste l'a retiree et dispruse de la rigueur de
ses ordonnances, En vertu du present brevet quelle a voulu signer de demain a este contredigne
par moy son Con. Secretaire d'Etat et de ses Commandans & Financiers /

Gregoire Augusse de la Chambre du Roy a paraitre sur ce
contenant le proces verbal du Roy pour par l'apostolique Louis de l'Esper et content en
l'ordre de l'Executoi de l'ordre de la forme en l'entier et y avoir reconu quant besoin
l'ava l'entier le jugeant de ce jourd'hui quinze jour octobre mil six cent
qua tre Vingt cinq

992-125-1

Gift, H. Kofsky

Dec. 1992

de la ville de La Rochelle
le 27. oct 1675. La Rochelle

Louis XIV